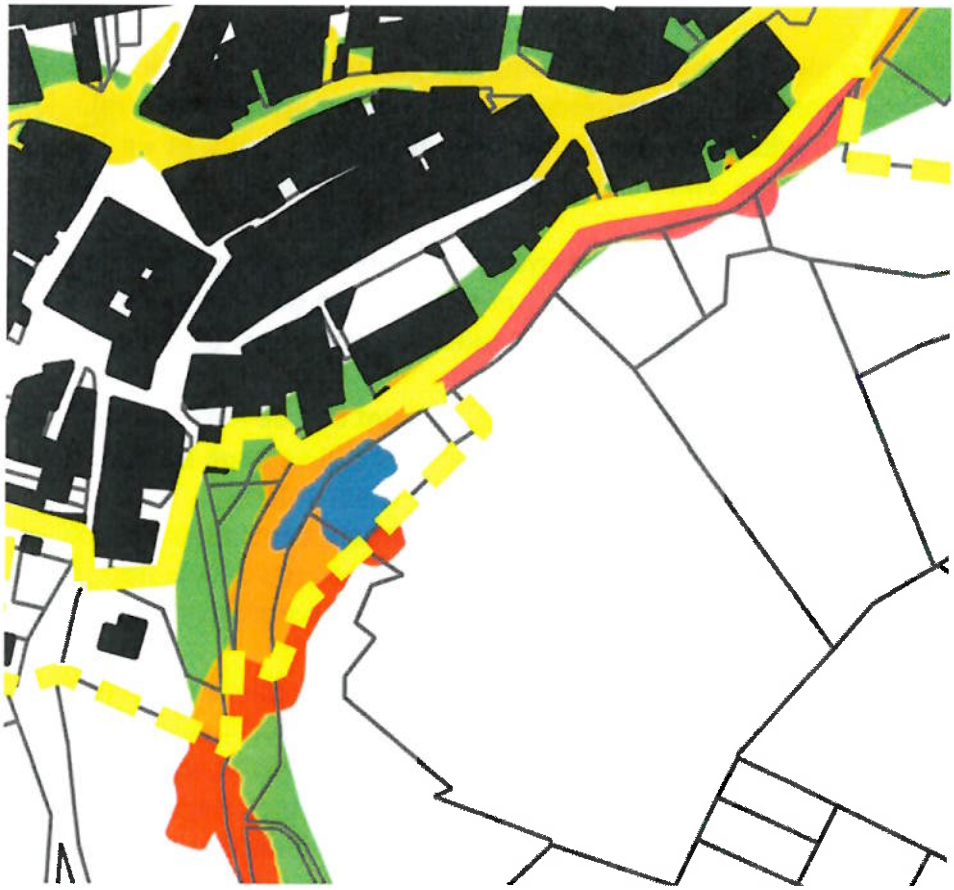
**Observations émises par Monsieur ROUQUET Patrick,**
**adjoint à la mairie de Corbère, délégué à l'urbanisme**

Sur la carte de zonage réglementaire, les niveaux retenus ne semblent pas tenir compte de la réalité topographique du terrain, ni de l'urbanisation existante (surélévation de maison, mur de clôture).
Ainsi, si on prend le secteur en entrée du village au niveau de l'impasse des tilleuls et de l'école élémentaire, il semble que les niveaux orange soient erronés et ne suivent pas les contraintes hydrauliques sur ce secteur.
Si on tient compte des murs de clôture, mais aussi de la constitution des chaussées, il n'est pas possible que l'école soit plus exposée au niveau de sa cour au bord du chemin des vignes. Si la cour est exposée, alors les eaux s'écouleraient aussi sur l'arrière de l'école en entrant par l'accès existant, qui serait mis en eau avant la cour.
Tout comme pour la parcelle AD34 au fond de l'impasse des tilleuls, le point bas de cette parcelle ne situe pas au niveau du point de la croisée des parcelles AD34, AD35 et AD41. Il se situe au nord de la parcelle AD34, ce point montre bien une zone de stagnation des eaux sur le sol enherbé.
En plus de l'élévation du terrain, des murs de clôture contrarient les écoulements entre ces 3 parcelles et contingentent les eaux sur la parcelle AD34, les accumulant au nord de la parcelle. Les eaux de la parcelle AD34 ne peuvent donc inonder l'arrière de l'école élémentaire par une arrivée d'eau depuis cette parcelle.
Si les zones sont en bleu sur l'arrière de l'école alors elles devraient être bleu à la croisée des parcelles AD34, AD35 et AD41 et sur l'ensemble des parcelles AD35 et AD41, les murs protégeant cette zone.
Au niveau de la parcelle AD34, l'eau peut effectivement pénétrer sur la parcelle AD34, mais l'orange devrait alors s'évacuer vers le nord de la parcelle, le point bas étant là et bien marquée sur le sol.
Plus en amont, le long de la Coume, les traits orange en arrière du bord de cours d'eau marqué en bleu semblent peu probables au vu de la présence de murs et d'un remblai en arrière de l'école. Cette zone mérite d'être mieux appréciée.



Au niveau de la Coume qui traverse le village, on note là aussi des zones orange ponctuées de zone bleu, ou rouge. Au vu du relief sur ce secteur, cela semble difficile à avoir ces 3 niveaux de zonage différents et imbriqués sur l'entrée du village.



Au vu de l'absence de corrélation entre les niveaux présentés et la réalité du terrain sur certains secteurs du village, il nous semble essentiel à ce que les obstacles aux écoulements soient bien prises en compte dans la définition des zones orange et rouge, secteurs à fortes contraintes en termes d'urbanisation. Ceci est d'autant plus important sur la zone aval qui fait l'objet d'une étude d'aménagement de l'école élémentaire.

Une meilleure précision de la cartographie est-elle possible afin que nos décisions en termes d'urbanisation et de réponse aux instructions de dossier, soient les plus pertinentes possibles et soient judicieuses auprès de nos administrés qui connaissent bien leur environnement local ?

MAIRIE DE CORBERE